

6 Octobre 1751.

QUITTANCE de la somme de 114 livres
pour droits légitimaires, par le Sr. François GINESTON
de Gouzettes au Sr. Pierre GINESTON son frère de idem.

L'an 1751 et le 6ème jour du mois d'octobre, après-midi,
au lieu d'Alpuech en Rouergue, maison de Jean-Pierre BOUYSSOU dit "Filiassou",
par devant le notaire royal soussigné et témoins bas nommés, fut présent François
GINESTON, garçon marchand du village de Gouzettes paroisse de La Terrisse, lequel
de son bon gré a reconnu et confessé avoir ci-devant reçu du Sr. Pierre GINESTON
son frère aîné dud. village de Gouzettes, ici présent, stipulant et acceptant, sa-
voir la somme de 114 livres a compte de ses droits légitimaires paternels et ma-
ternels, ou qu'il a payé à sa décharge à certains de ses créanciers, de la récep-
te de laquelle. somme de 114 livres, led. François GINESTON content comme l'ayant
ci-devant reçue dud. Sr. Pierre GINESTON son frère, ainsi qu'il l'a déclaré devant
nous notaire et témoins, le quitte, promettant de ne lui en plus faire demande,
consentant qu'il demeure subrogé au lieu et place des créanciers qu'il a payé à
sa décharge, et à l'observation de ce-dessus, led. François GINESTON a obligé et
hypothéqué tous et chacuns ses biens présents et avenir qu'a soumis et juré,
renoncé et de quoi.

Fait et récité en présence du Sr. Barthélémy JALBERT marchand
de la ville de Chaudesaigues et de Jean-Pierre BOUYSSOU paysan dud. Alpuech, sou-
ssignés avec led. Sr. Pierre GINESTON aîné, led. François GINESTON confessant,
a dit ne savoir de ce requis, et nous Barthélémy PAUTARD notaire royal du village
de Coluèhnes paroisse de Vitrac.

GINESTON. JALBERT. BOUYSSOU.

PAUTARD, not. royal.